

REVISION DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES

PRINCIPE

L'agent civil de l'Etat qui subit un préjudice du fait de l'administration, est rétabli dans ses droits.

SUPPORTS JURIDIQUES

✦ loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique.

CONDITIONS

- ✦ avoir été sous-classé ou sur-classé et accuser un retard d'échelon ;
- ✦ avoir été reclassé sur la base d'un arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et accuser un retard d'échelon pouvant entraîner une modification de l'indice au reclassement ;
- ✦ avoir été titularisé et bénéficier d'une ancienneté civile conservée ;
- ✦ avoir été versé à concordance de catégorie et d'indice.

REVISION DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES

CONTENU DU DOSSIER

Pour un agent sous-classé ou sur-classé et accusant un retard d'échelon :

- ✦ demande de l'agent ;
- ✦ décret ou arrêté de recrutement ;
- ✦ attestation de première prise de service ;
- ✦ attestation de présence au poste.

Pour un agent reclassé sur la base d'un arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et accusant un retard d'échelon pouvant entraîner une modification de l'indice au reclassement :

- ✦ demande de l'agent ;
- ✦ arrêté de reclassement ;
- ✦ arrêté d'avancement
- ✦ attestation de présence au poste

Pour un agent titularisé et ayant bénéficié d'une ancienneté civile conservée :

- ✦ demande de l'agent ;
- ✦ décret ou arrêté d'engagement ou de prise en charge ;
- ✦ arrêté d'avancement, le cas échéant ;
- ✦ arrêté de titularisation ;
- ✦ attestation de première prise de service ;
- ✦ attestation de présence au poste.

Pour un agent versé à concordance de catégorie et d'indice :

- ✦ demande de l'agent ;

- ✦ arrêté de versement ;
- ✦ arrêté précédent l'arrêté de versement ;
- ✦ attestation de présence au poste.

ACTE PRODUIT

- ✦ arrêté de révision de la situation administrative.